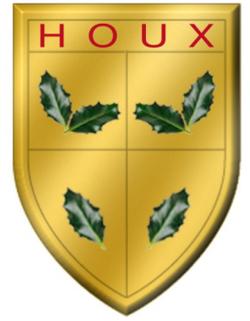


Bulletin municipal N° 104
Décembre 2015



La Gazette de HOUX

2015 : le 18ème vide-grenier de HOUX



Editorial	2	Informations Municipales	8 - 9
Vie locale - Loisirs		Cimetière, Projets, Loi NOTRé, secrétariat	
Echappées à vélo, Vide-grenier.	3	Informations Municipales	
Vie locale - Loisirs		Conseils municipaux	10 - 11
Atelier de tissage, sécurité routière, bar-restaurant	4 - 5	Rappels, Permanences	
Histoire - Mémoire		Etat Civil - Agenda - RECENSEMENT	12
Etat civil et généalogie	6 - 7		



EDITORIAL

A l'heure où la France entière est horrifiée par la barbarie de ces attaques aveugles contre des personnes anonymes ayant le seul tort d'être sur le passage de ces assassins fanatiques.

J'ai une pensée empreinte de beaucoup d'émotion, de compassion, pour toutes les victimes, les blessés, les familles en deuil ou en douleur, et une reconnaissance infinie pour les gestes de solidarité prodigués aux victimes par des héros anonymes parfois en risquant eux même leur propre vie, le professionnalisme des agents des forces de l'ordre et celui des personnels de santé.

Je souhaite souligner le témoignage de Françoise une infirmière qui était aux côtés des blessés ce vendredi 13 novembre et les jours qui ont suivi. « Je ne travaillais pas ce soir-là, donc j'étais sortie. J'étais assise en terrasse, du côté de Nation, quand une amie m'appelle pour me dire de rentrer chez moi, vite. Je ne comprends pas bien mais j'obéis. J'allume la radio, ils parlent d'attentats... Le téléphone sonne à nouveau mais cette fois, c'est une collègue. À la demande de la direction des soins, je dois me rendre à l'hôpital. Je ne me pose même pas de question, Sur la route, je commence à avoir peur. Pas pour ma vie, mais de ce que j'allais trouver. Est-ce que j'allais être à la hauteur ? En arrivant, "J'ai été choquée par la jeunesse des patients" Samedi soir et dimanche soir, les mêmes soignants ont dû revenir travailler. Le planning n'a pas été modifié.

*Pour ma part, je n'ai dormi que deux heures ces deux nuits-là. Mais de toute façon, j'avais envie d'y retourner, d'être avec l'équipe. On se sentait soudés. Aux urgences, il y a beaucoup de jeunes professionnels. **Après ça, ils avaient quelque chose de vide dans le regard. Une tristesse infinie.** Mais les infirmières sont très pudiques, elles ont du mal à avouer qu'elles vont mal, à parler. Moi, au fond, je suis complètement anéantie. J'ai dû gérer les appels des familles qui cherchaient des proches. J'ai dû annoncer à certaines qu'on n'avait pas la personne. Tous les noms des blessés sont restés gravés dans ma mémoire. J'ai vu par la suite que des personnes dont les proches m'avaient appelée étaient mortes. Dans ces cas-là, on se repasse la scène, on espère ne pas avoir été trop brute. On était la dernière chance de ces gens et on n'a pas pu les rassurer. C'est juste horrible ! »*

JF PICHERY

REDACTEURS JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet, O. Gressus,	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX

Les Echappées à vélo 2015

Le dimanche 20 septembre 2015, une Echappée vélo a eu lieu autour de Maintenon. La région Centre-val de Loire, la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon avec la participation des commissions Culture, Sports et loisirs étaient les principaux organisateurs. Le but était simple : Parcourir nos villages environnants à vélo sur un circuit de 21 km et s'arrêter sur des sites que petits et grands ont pu découvrir. Cela aura permis aux habitants de Houx et ceux des communes à proximité de découvrir une partie du patrimoine culturel et naturel de notre région.

Le public a pu admirer l'aqueduc de Maintenon grâce aux explications du Roi Louis XIV en personne, la tombe de la célèbre aviatrice Hélène Boucher à Yermenonville, le menhir de Mévoisins, le lavoir de Soulaire, le site mégalithique de Changé, entre autres, mais aussi l'atelier de tissage de Houx de Mme Giraudon qui a su partager sa passion du tissage avec les coureurs.

Beaucoup étaient surpris de l'existence de cet atelier ancestral, qui est encore actif à ce jour. La propriétaire propose d'ailleurs à ceux qui désirent connaître les gestes des tisserands et leur savoir-faire de venir la rencontrer dans son atelier rue de la mairie.

Vous pourrez ainsi prendre des cours ou tout simplement admirer le matériel et le savoir-faire du temps passé.

Par la même occasion, l'église de Houx avait été ouverte afin de faire découvrir aux coureurs une tapisserie qui avait été réalisée par l'atelier de tissage du temps de ses parents et offerte à la commune de Houx.

Cette journée à vélo a été très bien perçue par les différentes équipes participantes, les divers sites étaient intéressants, si bien qu'une probable Echappée vélo avec de nouveaux sites à découvrir aura sûrement lieu en 2016.

Un grand merci à ceux qui ont participé à cette réussite et surtout à Mme Christine Giraudon qui nous a accueilli de manière remarquable.



VIDE-GRENIER

Le **dimanche 4 octobre** a eu lieu le vide-grenier qui clôture traditionnellement la saison de ces manifestations. Comme chaque année les places ont manqué pour accueillir tous les stands de vendeurs et, malgré un temps assez maussade (heureusement sans pluie!) les visiteurs se sont pressés nombreux à la recherche de la « bonne affaire ».

Un espace avait été aménagé pour les associations fréquentant la salle Socio-Culturelle comme Actions & Récréation, MDL Country ainsi que Sport et Loisirs qui ont tous pu sensibiliser les visiteurs à

leurs activités.

Comme toujours la buvette du Comité des Fêtes a connu un franc succès et assuré la logistique alimentaire!

RENDEZ VOUS L'ANNEE PROCHAINE!



ATELIER DE TISSAGE



Saviez-vous qu'à Houx, il existe un lieu extraordinaire ? Il s'agit de l'atelier de tissage de Mme Giraudon, situé rue de la mairie. Des bénévoles continuent de créer de magnifiques œuvres, à l'ancienne, grâce à des métiers à tisser. Nous vous conseillons tout d'abord de visiter cet endroit, et peut-être de tisser vous-même. L'atelier de Houx vous propose de partager son savoir-faire et ses équipements pour réaliser sur des métiers manuels de toute taille.

Des cours et stages permettent aux adhérents de s'initier à la pratique du tissage ou de se perfectionner.

Le métier à tisser est une machine utilisée par un tisserand pour fabriquer du tissu. Il peut être industriel comme dans l'industrie textile (production de textile), ou manuel.

Malgré les progrès mécaniques, le fonctionnement de base est resté le même depuis des siècles : le métier à tisser fixe les fils de chaîne selon la tension désirée, tout en permettant le passage des fils de trame, perpendiculairement, entre les fils de chaîne

L'Atelier de Tissage :

« du torchon à la tapisserie »

L'atelier ouvre ses portes deux semaines par mois : les samedis, dimanches, lundis et mardis, pour des stages ou visites, mais aussi sur rendez-vous à convenir par mail ou par téléphone.

Cours annuels ou à la carte :

Forfaits de 10 séances (20 Heures) : 160 €

Adhésion annuelle : 20 €

L'adhésion à l'association est aussi un soutien à une démarche : faire vivre des techniques, partager des rythmes de travail décalés du monde de la rentabilité et simplement prendre plaisir à fabriquer du tissu.

Adresse de l'atelier:

1 rue de la mairie 28130 HOUX

02 37 32 31 78

à HOUX

Christine Giraudon, 06 14 54 49 34

christine.giraudon@gmail.com

Dominique Degois, 06 84 01 90 36

d.degois@orange.fr



à CHILLY-MAZARIN

Marie Noël Giraudon, 01 69 09 46 81

gipich@hotmail.com

atelier 9 rue Verte 91380 Chilly Mazarin

Site internet : <http://tissage91.canalblog.com>

Sécurité routière : Réduire les vitesses en entrée d'agglomération

Bilan du radar pédagogique rue de la Mairie

Le radar pédagogique a été installé pendant 4 mois (de juin à septembre) en entrée d'agglomération, en haut de la rue de la Mairie. La mesure des vitesses a été établie sur des échantillonnages de 26.723 véhicules entrants et 21.762 véhicules sortants.

En sortie de commune, 6,38 % des véhicules ne respectaient pas la limitation de vitesse à 50 kms/heure (0,35 % dépassant les 70 km/heure). Vitesse maximum constatée : 89 km/heure.

En entrée de commune, 14,48 % des véhicules ne respectaient pas la limitation à 50 km/heure (1,02 % dépassant les 70 km/heure). Vitesse maximum constatée : 92 km/heure.

Les statistiques du radar pédagogique sont régulièrement transmis à la gendarmerie, afin que celle-ci puisse programmer des contrôles de vitesse avec verbalisation.

Expérimentation de dispositifs ralentisseurs en entrée de bourg, rue de l'Aqueduc

Face à des vitesses particulièrement excessives constatées à cet endroit (bulletin municipal de juin), les services du Conseil Départemental, sollicités par la municipalité, ont proposé d'expérimenter des dispositifs provisoires de ralentissement (rétrécissement de chaussée et chicanes). Le redéploiement du radar pédagogique à cet emplacement permettra de mesurer l'impact exact des différents dispositifs de ralentissement, avant l'adoption d'un équipement définitif.

A cette occasion, le représentant des services du Conseil Général a réaffirmé le principe selon lequel il n'était pas possible de porter le début de zone limitée à 50 km/heure, dès l'arrivée sur la Villeneuve, en l'absence, à cet endroit, de constructions de part et d'autre de la chaussée, ni même une zone limitée à 70 km/heure en entrée de bourg. Tout au plus, un panneau « vitesse limitée à 50 km/heure à 300 mètres » vient d'être mis en place.

Bar-restaurant de Houx

Depuis Juin 2015, vous avez peut-être remarqué que le bar-restaurant de Houx avait changé de propriétaires.



L' Aqueduc devient « **LE THIER'VAL** »

Une cuisine faite maison,

Un SERVICE du midi de **11h30 à 14h00**, du Lundi au Samedi
LUNDI / MARDI / JEUDI : de 8h00 à 15h00 et de 17h00 à 19h30

MERCREDI et SAMEDI DE 8h00 à 14h30

VENDREDI : de 8h00 à 15h00 et 17h00 à 22h00

Des soirées à thèmes auront lieu dans l'année, tel que soirée « moules frites »...

THIERRY & VALERIE sont ravis de vous accueillir au bar et/ou au restaurant

Une carte de grillades **A DECOUVRIR !!!**

Possibilité de réserver au : 07.62.48.19.57 ou 02.37.32.33.65

2 rue Aqueduc 28130 HOUX

N'hésitez pas à venir en famille et/ou entre amis !

1615 - 2015 : 400 ans d'Etat Civil

Etat-civil, enfin il ne l'était pas vraiment, au moment de sa fondation en 1615, puisqu'il s'agissait, pour le curé de la paroisse, d'enregistrer les baptêmes, mariages et sépultures qu'il était amené à célébrer. La tenue obligatoire des registres de baptêmes datait de 1539, sous le règne de François 1^{er} (édit de Villers-Cotterets). Elle avait été suivie en 1579 (règne d'Henri III) par celle des registres des mariages et sépultures (édit de Blois).

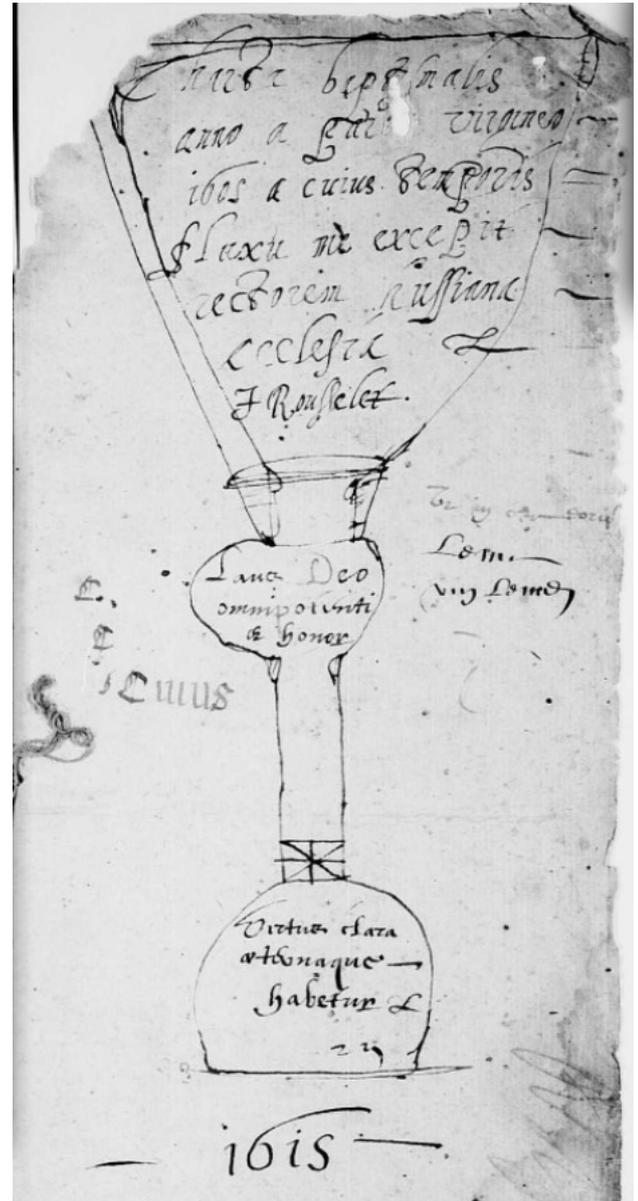
Mais ce ne fut finalement qu'en 1615, sous le règne de Louis XIII, que le curé Jean ROUSSELET instaurait la tenue de ces registres qu'il décidait de rédiger en latin. Quelques années auparavant, en 1609, plus que les ordonnances royales, c'était un mandement de Monseigneur HURAUULT, évêque de Chartres qui avait rappelé aux curés de la région l'obligation de tenir les registres. Dans les années 1640, le curé Claude DORINIÈRE, décidait, en cours de sacerdoce, d'abandonner le latin pour le français.

Arrivent la Révolution et la Première République. Le 20 septembre 1792, l'Assemblée Nationale avait décrété que *"Les municipalités recevront et conserveront, à l'avenir, les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès"*.

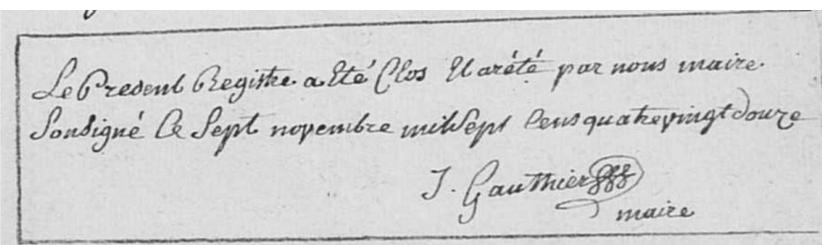
Le 6 novembre 1792, le curé Louis CHALLINE rédigeait le dernier acte catholique. Le 8 décembre suivant, Jean GAUTHIER, membre du conseil général de la commune et ancien maire, était élu par ses pairs officier public de l'état-civil. Le 7 janvier 1793, il dressait le premier acte d'état-civil de notre histoire communale : Celui de la naissance de Cosme RICHARD, fils de Louis Charles RICHARD, vigneron et Marie françoise MENAGER, son épouse.

Vigneron et arpenteur, second maire de Houx (novembre 1791- décembre 1792), Jean GAUTHIER (1756-1821) était probablement, parmi les habitants et les membres du conseil communal, l'une des rares personnes qui, à cette époque, savait parfaitement lire et écrire.

Il exerça également les fonctions de secrétaire de mairie jusqu'en 1813. Jean GAUTHIER habitait l'ancien presbytère, situé à l'emplacement de l'actuelle mairie. Il l'avait acquis comme bien national en 1793. Une pièce de cette habitation servait alors de « maison commune » autrement dit de mairie.



Page de garde du premier registre paroissial (archives départementales)



A partir de 1800, la fonction d'officier de l'état-civil sera définitivement et automatiquement dévolue au maire de la commune.

Une initiative généalogique exceptionnelle

M Olivier MAGNANI, professeur habitant la région rémoise, nous a fait savoir qu'il avait pour ambition de mettre en ligne, sur le site internet de généalogie Généanet, l'état-civil et les arbres généalogiques des habitants de Houx depuis le 17ème siècle.

Pour ce faire, il a entrepris d'effectuer le relevé de l'intégralité des actes d'état-civil du village librement communicables. Olivier, qui est le petit-fils de Robert et Etiennette «Nénette» LABATUT et le neveu de René LABATUT, notre ancien maréchal-ferrant, explique :

« Je me suis longtemps demandé comment rendre hommage à mes grands-parents LABATUT qui vivaient à Houx et qui ont tant compté pour moi. Le moins que je pouvais faire était encore de mettre en ligne tout l'état-civil de leur village ! »



*Les grands parents et arrières grands-parents d'Olivier MAGNANI
Familles LABATUT et MENAGER (Mariage de Robert et Etiennette LABATUT -1934)*

Fin novembre, Olivier avait recensé la totalité des actes compris entre 1751 et 1912, correspondant à un vaste arbre généalogique collectif représentant près de 5 500 personnes !

Il souhaite, à terme, enrichir le site par des photographies des personnes, tout au moins pour le 20ième siècle. Aussi, une démarche de collecte est-elle envisagée dans les mois à venir, en collaboration avec la municipalité.

La municipalité félicite M MAGNANI pour la réalisation du travail énorme que constitue cette démarche de mémoire et invite les personnes intéressées, à partir à la découverte ou la redécouverte de leurs ancêtres houssois, en se rendant sur le site internet : *« gw.geneanet.org/houxcomplet »*.

Les travaux du cimetière

Le 18 septembre dernier, le conseil municipal a retenu, parmi trois entreprises sollicitées, la proposition des pompes funèbres Stéphane PERCHE (Luisant), pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration de notre cimetière. Ces travaux qui s'élèvent à 20.600 € TTC (avant subventions) comprennent :

- La réhabilitation de l'ancien caveau provisoire et sa transformation en ossuaire (recouvrement de la semelle et remplacement de la dalle par un revêtement en granit du Tarn).
- La reprise des sépultures ordinaires (carré B et carré des enfants), ainsi que celle des concessions décennales expirées depuis les années 1930 situées au sein du carré B. Les restes mortels relevés ont été placés dans des reliquaires munis de plaques d'identification, à raison d'un reliquaire par sépulture et déposés dans l'ossuaire. Les noms des défunts ou des familles concernées figurent dans un registre conservé en mairie. Les plaques portant le nom des personnes ou des familles qui ornaient les monuments ont été conservées, dans l'attente d'une réflexion à venir sur une démarche de mémoire.
- La création d'un espace cinéraire, situé à l'angle nord-est du cimetière, comprenant 14 cave urnes, mini-caveaux donnés en concession et destinés au dépôt des urnes funéraires.
- La réalisation, au même emplacement, d'un jardin du souvenir composé d'une vasque de dispersion des cendres et d'un monument permettant l'inscription du nom des défunts.

Les travaux de reprise ont nécessité la fermeture du cimetière. Des membres de l'équipe municipale se sont relayés pendant une semaine, afin de garantir que les opérations funéraires se déroulent dans la dignité et le respect dus aux morts. A l'occasion de ces travaux, l'entreprise PERCHE a également procédé à la sécurisation de 4 concessions perpétuelles dangereuses qui faisaient l'objet d'arrêtés de péril.

Une réflexion est en cours sur la réhabilitation des allées. L'espace cinéraire et le jardin du souvenir, quant à eux, devraient faire l'objet d'un aménagement paysager au printemps prochain.

Des projets pour la mairie

Le 18 septembre dernier, le conseil municipal a acté le principe d'un réaménagement des locaux de la mairie qui devrait s'étaler, par étapes, sur plusieurs années.

Cette démarche qui figurait dans le programme de l'équipe municipale actuelle, part du constat d'un secrétariat de mairie à l'étroit dans un bureau qui doit accueillir en permanence deux agents et le public et qui sert également de bureau aux élus. Par ailleurs, les sanitaires utilisés par les enfants de l'école, le personnel communal et les visiteurs, sont vétustes, non isolés et sans confort. Dans le même temps, la commune manque également de locaux de stockage immédiats pour différents matériels, ainsi que pour ses documents administratifs et ses archives.

Ce projet consiste donc, en premier lieu, à construire un espace de rangement de 100 m² au niveau de la salle socioculturelle. La création de ce local, déjà envisagé lors de la précédente mandature, permettra le transfert d'équipements actuellement stockés à différents endroits de la mairie, libérant de l'espace au niveau de cette dernière. Cet espace permettra également aux associations fréquentant la salle socioculturelle de disposer d'un endroit pour conserver leurs matériels. Le coût de cette réalisation estimé à 139 200 € TTC (avant appel d'offres et subventions) s'effectuera par autofinancement communal.

Le cabinet Diagram Architecture (Maintenon) a été mandaté pour l'élaboration du projet et le suivi des travaux correspondants.

Les étapes suivantes, telles qu'elles sont envisagées à ce jour, consisteraient à transférer le secrétariat de mairie à l'emplacement de l'actuelle salle de conseil municipal. Le secrétariat de mairie deviendrait alors un bureau pour les élus. Une salle de conseil municipal et un local d'archive seraient créés sous une partie du préau. Le petit bâtiment situé au chevet de l'église serait intégralement réaménagé en deux blocs de sanitaires : L'un pour les enfants (école et cantine) et l'autre pour les adultes (personnel communal, élus et visiteurs). Ces travaux se feraient sur plusieurs années et par étapes, en fonction des possibilités financières de la commune, respectant ainsi l'engagement pris par la municipalité depuis de nombreuses années d'une stabilité de la fiscalité communale.

Les conséquences de la Loi «NOTRé»

Cette loi, définitivement adoptée par le Parlement le 8 août 2015, prévoit une Nouvelle Organisation Territoriale de la République. S'agissant du niveau local, les intercommunalités de taille inférieure à 15 000 habitants devront, pour dépasser ce seuil, fusionner entre elles autour de bassins de vie.

Concernant notre communauté de communes, les Terrasses et Vallées de Maintenon (13.000 habitants), celle-ci devra fusionner avec ses voisines, soumises aux mêmes contraintes démographiques, économiques et urbanistiques. Le projet du Préfet, préconise ainsi la création d'une Communauté de Communes des Marges Franciliennes, née du regroupement de celles des Quatre Vallées (Nogent le Roi), des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val Drouette (Epernon), du Val de Voise (Gallardon) et de la Beauce Alnéloise (Auneau) qui atteindrait les 70.000 habitants, soit en taille, la troisième du département.

Dans le même temps, Chartres Métropole a proposé, de son côté, aux communes situées à moins de 20 kilomètres à « vol d'oiseau » de la cathédrale, de rejoindre la communauté d'agglomération, sous réserve d'une continuité territoriale. A cet égard et à l'heure actuelle, en l'absence de choix exercé en ce sens par les communes de Yermenonville et Bailleau-Armenonville, la condition de continuité territoriale fait techniquement obstacle, nous concernant, à la proposition de Chartres Métropole.

Cette loi prévoit également des compétences obligatoires pour les nouvelles intercommunalités. Parmi celles-ci, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif. Ce transfert de compétences, prévu entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2020 entraînera, à notre niveau, la disparition du Syndicat des Eaux Houx-Yermenonville-Armenonville-Moineaux et celui de la gestion en régie communale de notre assainissement collectif. Sachant que, dans les principales villes de cette future super-intercommunalité, les compétences eau et assainissement ont, à une exception près, toutes déjà été confiées aux géants français de l'industrie de l'eau (Véolia et Lyonnaise des Eaux), il y a tout lieu de craindre que nos installations communales et intercommunales subissent à l'avenir le même sort.

Le conseil municipal devra donner un avis consultatif avant le 1^{er} janvier sur le projet proposé par le Préfet. Après avoir recueilli les avis des communes concernées, ce dernier prendra son arrêté en juin 2016 pour une application effective en janvier 2017. Dans le cas d'une opposition majoritaire des collectivités, celle-ci n'aura pas d'effet, car dans ce domaine le Préfet pourra néanmoins décider de passer outre. La municipalité regrette d'ores et déjà l'absence de consultation directe des citoyens.

DU CHANGEMENT AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Après un peu plus d'un an passé au secrétariat de mairie, Patricia JARLET a obtenu sa mutation au 1^{er} décembre 2015 pour la Communauté de communes de la Beauce Vovéenne où elle aura en charge le budget de la collectivité territoriale. Un grand merci à elle pour le travail de remise à niveau du secrétariat accompli avec dynamisme et bonne humeur. La municipalité souhaite à Patricia une bonne installation dans ses nouvelles fonctions.

Angélique BEGUE lui succédera à compter du 1^{er} janvier prochain. Angélique nous vient du CNRS où elle était secrétaire administrative dans un laboratoire de recherches. Ayant emménagé dans notre région depuis plusieurs mois, elle a choisi, à cette occasion, de rejoindre la fonction publique territoriale, avec le grade de rédactrice principale de 1^{ère} classe (cadre B). Il s'agit d'un choix courageux que la municipalité soutiendra par des formations et un accompagnement personnalisé des élus.

Le conseil municipal souhaite, au nom de tous les Houssois, la bienvenue à Angélique.



L'essentiel des décisions du conseil municipal

Séance du 26 juin 2015

- Fixation des tarifs du repas du 14 juillet : Gratuit pour les moins de 5 ans, 5 € pour les 5 à 12 ans (10 € hors commune), 10 € pour les plus de 12 ans (16 € hors commune).
- Avis favorable aux nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir l'autorisant à exploiter des infrastructures permettant la charge des véhicules électriques.
- Nomination d'un membre du Conseil Municipal comme coordonnateur des enquêtes du recensement 2016.
- Conclusion d'un contrat de nettoyage des locaux communaux avec l'entreprise OZONET (Houx) au taux horaire de 24 € HT. Durée un an, reconductible au maximum deux fois.
- Renouvellement annuel du bail précaire afférent au logement du 10 rue de la Maire.
- Création de deux postes d'agent d'entretien (contrats de 20 heures par semaine) au titre des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Rémunérations sur la base du SMIC, avec exonération des charges patronales et subvention des salaires par l'Etat à hauteur de 90 % de leurs montants.
- Institution, à compter du 1er juillet 2015, d'un contrôle obligatoire des installations d'assainissement collectif et non collectif, en cas de mutation immobilière.

Séance du 18 septembre 2015

- Construction d'un local de stockage de 100 m² pour la salle socioculturelle : Choix de la Sté Diagram Architecture (Maintenon) - Honoraires fixés à 9 % du prix obtenu pour les travaux.
- Adoption du principe de la rénovation de la mairie (déplacements du secrétariat et de la salle du conseil, création de locaux d'archives, réhabilitation des sanitaires pour les enfants et création de sanitaires pour le personnel communal) - Travaux à programmer par étapes et selon les possibilités financières de la commune.
- Rénovation du cimetière : Reprise des sépultures ordinaires et concessions décennales expirées, réhabilitation et transformation de l'ancien caveau provisoire en ossuaire, création d'un espace cinéraire de 14 cavurnes et d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres. La proposition (20 600 € TTC) de l'entreprise de pompes funèbres Stéphane PERCHE (Luisant) est retenue.
- Acquisition d'un algéco d'occasion à l'usage du personnel technique, à installer près du garage communal (1 500 € TTC).
- Projet de vente d'un terrain à bâtir rue des Anciens Vergers : Acceptation du devis de bornage (1 530 € TTC) proposé par la Sté GEFA, géomètre-expert à Maintenon.
- Abattage d'un arbre dangereux rue de la Villeneuve : Acceptation du devis (1 080 € TTC) proposé par la Sté HER'VERT (St-Lucien).
- Changement du lave-vaisselle du restaurant scolaire et redéploiement du modèle qu'il remplace vers la salle socioculturelle (4 510 € HT).
- Changement des contrats des photocopieurs - Choix des locations et maintenances : Sté DACTYL BURO (Chartres) pour la mairie et SAS EPSON (Levallois-Perret) pour celui de l'école.
- Raccordement d'une construction nouvelle au réseau d'assainissement, rue de la Villeneuve : Acceptation du devis

de la SARL LEROY (Yermenonville) pour 1 198 € TTC.

- Budget assainissement: Finalisation de raccordement du hameau de SAINT MAMERT sur le réseau d'assainissement de MAINTENON, sous forme d'opération pour compte de tiers.

Séance du 30 octobre 2015

- Démission de M Jérôme CORBIN, conseiller municipal.
- Election de Mme Elodie TORCHON comme déléguée titulaire au SIVOS de Gallardon (syndicat intercommunal à vocation scolaire).
- Adhésion à la compétence éclairage public développé par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir.
- Adhésion aux missions facultatives de gestion des ressources humaines développés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir.
- Vacance du secrétariat de mairie au 1^{er} décembre 2015 : Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1er janvier 2016.
- Création de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet (mi-janvier à mi-février).
- Indemnité annuelle de conseil du receveur (trésorier de Maintenon) fixée à 50 % (194,52 € bruts).
- Travaux d'enfouissement des réseaux : Choix d'un éclairage public économe avec diodes électroluminescentes (LED) pour la somme globale de 34 038 € somme déjà inscrite au Budget 2015 (32 860.44 €).

RAPPEL IMPORTANT

Des serpillères, chiffon et lingettes nettoyantes sont régulièrement la cause d'obstruction des canalisations d'eaux usées. **Les pompes se trouvent endommagées et leur réparation ou changement impacte VOTRE budget, celui de tous les habitants.**

CES OBJETS ET LINGETTES NE SONT PAS BIO DEGRADABLES (malgré ce qui peut être écrit!) et sont donc à jeter avec vos ordures ménagères!



Permanences de la Mairie :

Les Mercredis de 14h à 19 h ou sur rendez-vous en contactant la Mairie

☎ : 02 37 32 31 54

☎ : 02 37 32 31 94

[www.houx.fr/rubrique contact](http://www.houx.fr/rubrique%20contact)

Déposer toutes vos remarques ou suggestions

✉ **Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
28130 Houx**

NUISANCES SONORES

Les travaux mécaniques en extérieur (débroussaillage, tonte, élagage, ponçage, perçage) sont autorisés suivant ces horaires, par arrêté préfectoral :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

ETAT CIVIL

Naissances :

24/09/2015 : DAVID Coline, Lexie
11/10/2015 : PRIBILLE Lyse



**TOUTES NOS FELICITATIONS
AUX HEUREUX PARENTS!!!**

Décès:

26/08/2015 : M. VEILLARD Thierry
29/10/2015 : M POITEVIN Guy

**TOUTES NOS CONDOLEANCES AUX
FAMILLES ET AUX PROCHES**

AGENDA

6 et 13 DECEMBRE 2015	Elections Régionales
12 DECEMBRE 2015	Repas des Anciens
16 JANVIER 2016	Vœux du Maire
21 JANVIER 2016	Début des opérations de RECENSEMENT



RECENSEMENT
de la population

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



En 2016 la commune de HOUX fera l'objet d'une opération de recensement de la population. Organisée par l'INSEE cette opération est obligatoire et très importante.

POURQUOI?

Le recensement permet de connaître la population française et en corollaire, au niveau local, de définir la participation de l'Etat au budget des communes.

Il permet également de prendre les décisions adéquates notamment au niveau des équipements collectifs et des transports..

Il est très utile pour définir les besoins en logement, mais aussi pour les entreprises et associations.

COMMENT?

Des questionnaires relatif au logement et à chaque occupants sont distribués. Les réponses peuvent être fournies sur Internet (privilegié) ou support papier.

Toutes les données, déclaratives, sont évidemment confidentielles, confidentialité garantie par l'INSEE seul organisme à les traiter.

Chaque logement recevra début janvier 2016 une lettre explicative.

A partir de la date de début un agent recenseur mandaté par l'INSEE vous rendra visite à votre domicile.

La commune de HOUX est partagée entre deux personnes résidant dans le village, **Mme Marie BAROU et M. Jean-Paul FENAUX. Ils seront porteurs d'une carte officielle.**

MERCI DE LEUR RESERVER LE MEILLEUR ACCUEIL.



QUAND?

Les opérations de recensement et la collecte d'informations débiteront le **JEUDI 21 JANVIER 2016.**